

Date de convocation : 21/02/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – demande de subvention Agence Nationale du Sport.

DCM 20240226-4

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20220530-9 relative aux demandes de subventions du projet du stade synthétique.

Il précise que le dossier déposé en 2023 auprès de l'Agence Nationale du Sport n'a pas été retenu mais qu'il peut être représenté pour la campagne 2024.

Il présente donc le plan de financement suivant :

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_4-DE
Reçu le 12/03/2024

DEPENSES		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	EUROPE - FEDER (51 %)	440 294.31 €
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	ANS (20 %)	173 635.52 €
DIAGNOSTIC PREALABLE ECOLOGIQUE	5 098.50 €	ETAT - DETR (9 %)	80 612.25 €
ACQUISITION GARAGES OPAC	10 000.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	173 635.52 €
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	37 564.10 €		
TRAVAUX	792 915.00 €		
TOTAL	868 177.60 €	TOTAL	868 177.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite de l'Agence Nationale du Sport une subvention d'un montant de 173 635.52 € ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_4-DE
Reçu le 12/03/2024